

Procès verbal de la réunion du conseil municipal  
Du 13 novembre 2014

Ont assisté à la réunion : Mr LE RAY , maire, Mme LATAPIE Martine, Mr LATAPIE Michel, Mr LATREMOLIERE Eric, Mr BOUTARIC Bernard, Mme CERLES Sylvie Mme CARRIE Sylvie, Mme RATTIER Sylvie. Mr LEVEAU Daniel, Mr BOSC Didier, Mme NOEL Delphine,

Le compte rendu de la réunion du 10 octobre 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire dresse le compte rendu de la réunion de la communauté de communes au sujet de la voirie, de la formation budget communal à Marcolés, de la réunion du CCAS.

1/ **Réunion Communauté de communes** : initiée par le Préfet, une étude a été réalisée par la DDT : Mr SAIVET rappelle que les deux premières phases ont permis d'établir un état des lieux. Aujourd'hui à la phase 3, la réflexion porte sur les outils de gestion mutualisée.

L'ensemble des maires convaincu de la nécessité de mutualiser les moyens en identifiant les besoins de chaque commune, souhaiterait confier à la communauté de communes l'organisation des marchés à bon de commande.

2/ **Formation budget et analyse financière** :

Initiée par l'A.M.F. du Cantal, en présence de Mr Névado, trésorier, de Mr Montin, secrétaire de l'A.M. F. Cantal et du représentant de la Préfecture, Mr le Maire et les trois conseillers en charge de la commission budget ont retenu :

- une bonne gestion est de savoir créer de la capacité d'autofinancement pour investir en ayant comme objectif d'augmenter la valeur patrimoniale de la commune.
- de créer des services aux habitants,
- une commune n'a pas vocation à faire de l'épargne sans projet.

3/**Réunion CCAS** :

Une nouvelle réunion du CCAS s'est tenue pour revoir les modalités de versement de l'aide au transport scolaire compte tenu de difficultés rencontrées par certaines familles. Le CCAS a donc décidé de faire l'avance des frais aux familles.

**Hameau de Rozier**

La réflexion sur l'aménagement du hameau de Rozier se poursuit. Une rencontre avec le CAUE, l'organisme LOGISENS et la Communauté de Communes aura lieu prochainement.

Le conseil municipal donne son accord pour passer une convention avec le CAUE pour l'étude du projet

**La convention de déneigement** avec Mr Sébastien IMBERT a été finalisée.

En cette fin d'exercice **une délibération modificative** a été prise pour abonder le programme voirie. à hauteur de 2000 €

**Fêtes de fin d'année** : Le conseil municipal valide une commande d'un sapin de Noël auprès de Mr Serres ; deux conseillers sont délégués pour sa décoration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance